



Association du Restaurant des Ecoles Publique et Privée (AREPP)
44 RUE DU PAGET
01750 REPLONGES
areppreplonges@yahoo.fr

INSCRIPTION A LA CANTINE DES NOUVEAUX ELEVES

Année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter et sécuriser l'accès à la cantine de Replonges, l'AREPP utilise **un service en ligne personnalisé accessible 7j/7 et 24h/24.**

Ce portail Parents permet notamment de réserver les repas, consulter les factures de cantine et échanger des informations ou documents avec l'AREPP.

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'accès à ce service.

Inscription :

L'inscription préalable est obligatoire. Aucun enfant non inscrit ne pourra être accepté régulièrement à la cantine.

Afin d'avoir accès au service au ligne, vous devez impérativement renseigner le dossier d'informations accessibles par le lien <https://forms.gle/CK2M7Pr4NVHH4iP89> **avant le 05 août 2022***.

Pour les familles n'ayant pas accès à internet, des formats papier du dossier d'informations sont disponibles à la mairie et dans les écoles. Il convient dans ce cas de vous signaler auprès de l'AREPP au 07.49.49.41.27 et de déposer, avant le 05 août 2022*, le dossier papier dûment renseigné et signé dans la boîte aux lettres de l'AREPP (située à l'entrée des maternelles de l'école publique).

*En cas d'arrivée tardive et passé ce délai du 05 août 2022, il convient de contacter directement l'AREPP pour votre inscription par mail : areppreplonges@yahoo.fr.

Tarifs et paiement des repas :

Une adhésion annuelle fixée à 5 euros par enfant est demandée. Elle sera comptabilisée sur la première facture de repas émise après la rentrée scolaire.

Le repas est facturé 4,35 euros. Tout repas réservé sera dû, y compris en cas d'absence pour maladie.

Une majoration à 10 euros sera appliquée pour les repas pris sans réservation préalable, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

Les factures de repas seront émises chaque fin de mois via le portail Parents. Elles seront acquittées **par prélèvement automatique.**

Réservation des repas :

La fréquentation de la cantine peut être continue (tous les jours d'école) ou discontinue (certains jours de la semaine).

La réservation sera effectuée en ligne au plus tard la veille du repas avant 22h.

Tout repas pourra être annulé dans les mêmes conditions. Aucune annulation ne sera prise en compte au-delà de ce délai sauf fermeture intempestive de classe.

En cas de maladie ou d'absence exceptionnelle il vous appartiendra donc d'annuler les réservations dans le délai imparti.

Les sorties scolaires et périodes de vacances seront quant à elles directement déduites par le logiciel.

La cantine n'étant pas un service obligatoire, toute présence à la cantine sans réservation dans le délai imparti, donnera lieu à l'application de la majoration de 10 euros (sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées).

Nous vous informons que la gestion de la cantine est assurée par **des parents bénévoles** et par conséquent nous comptons sur votre bienveillance afin de respecter les consignes qui vous sont communiquées et anticiper vos demandes ou démarches auprès des membres bénévoles.

Toute personne souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association est la bienvenue, l'AREPP étant en souffrance de membres actifs et ayant nécessité de remplacer les membres du bureau sur le départ.

Pour les membres de l'AREPP, la présidente
Agnès BONNETAIN